



Dossier de presse

La politique de la ville dans le Gard

Article de 1 de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale
du 21 février 2014

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.



Édito

Jérôme Bonet, préfet du Gard

Certaines parties du territoire national font face à d'importantes et multiples problématiques économiques et sociales. Dans ces territoires, l'action de l'État se veut la plus volontariste possible afin de permettre la concrétisation de la promesse républicaine d'égalité des chances. Pour ce faire, l'État dispose d'une politique publique spécifique : la politique de la ville. Celle-ci repose sur deux principes fondamentaux.

Le premier de ces principes affirme que ces territoires, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, doivent bénéficier de l'ensemble des politiques publiques classiques (aussi appelées "de droit commun"). Les services de l'État ont donc une vigilance constante à garantir un haut niveau de service public dans ces quartiers pour répondre à l'ensemble des besoins de leurs habitants : sécurité, enseignement scolaire, transport, santé, développement économique et emploi, etc. Naturellement, cette vigilance s'exerce de concert avec les autres acteurs publics, et notamment les collectivités locales, dans le respect des compétences dévolues à chacun.

Le second de ces principes prévoit que des moyens supplémentaires, financiers et humains, sont apportés au bénéfice des habitants de ces quartiers pour renforcer l'efficacité des politiques publiques de droit commun et ainsi compenser les inégalités socio-économiques qui pèsent sur ces territoires. Ce sont ces moyens supplémentaires que le présent dossier de presse entend présenter pour l'année 2023.

La politique de la ville est par essence partenariale, et ce à deux titres. D'une part, l'État intervient aux côtés d'autres financeurs publics (collectivités du bloc communal, conseil départemental, conseil régional, autres opérateurs publics) avec lesquels une importante coordination a été bâtie. D'autre part, les associations de terrain jouent un rôle indispensable dans la mesure où ce sont elles qui vont être force de proposition auprès des financeurs et mettre en œuvre concrètement les différents dispositifs.

En 2023, conscient des difficultés socio-économiques du département du Gard où un habitant sur dix vit dans un quartier prioritaire, l'État s'est fortement engagé. En 2024, il poursuit cette action déterminée dans le contexte du renouvellement des contrats de ville, qui apportera un souffle nouveau à cette politique publique de cohésion sociale essentielle.

La politique de la ville : un sous-préfet dédié

Édito



Au titre de l'année 2023, l'État a fortement contribué au soutien des quartiers gardois et de leurs habitants. Le bilan ici présenté vous propose un aperçu des différentes formes qu'a pris ce soutien.

Par l'octroi de subventions en numéraire et de moyens humains spécifiques, nous avons permis à de nombreuses associations de conduire des actions de terrain sur des thématiques aussi variées que le lien social, l'éducation, la prévention de la délinquance, la culture, le sport ou encore le développement économique et l'emploi.

Au travers de la dotation politique de la ville, nous avons également contribué à rénover ou à construire des équipements publics performants dans ces territoires.

Particulièrement sensibles à la situation des plus jeunes habitants des quartiers, les services de l'État ont par ailleurs fortement soutenu des projets qui leur sont destinés : soutien à la scolarité, prévention de la délinquance juvénile, concrétisation du droit aux vacances,...

*Mathias Nieps,
sous-préfet chargé de la politique de la ville*



Emile Soumbo,
sous-préfet d'Alès

L'arrondissement d'Alès

Dans les quartiers prioritaires situés dans son arrondissement, Emile Soumbo, sous-préfet de l'arrondissement d'Alès, met en œuvre les dispositifs de la politique de la ville.

Un chargé de mission



Ronald Passet,
chargé de mission

Depuis le 1er février 2023, Ronald Passet est le chargé de mission "Politique de la ville", directement rattaché au sous-préfet.

Il assure la coordination entre les délégués du préfet et l'équipe de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard (DDETS) qui est en charge de l'instruction des demandes et du paiement des subventions.

Appui auprès du sous-préfet, il a participé notamment à l'élaboration des cartes de la géographie prioritaire. Il est en charge de la préparation et de l'accompagnement du sous-préfet sur le terrain.

Une équipe auprès du sous-préfet



Cinq délégués du préfet

Les 5 délégués du préfet viennent en appui des politiques territoriales de l'État dans le Gard et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les collectivités territoriales, les associations ainsi que les autres acteurs dans les quartiers prioritaires de la ville du département. Par leur présence physique quotidienne dans les quartiers, leur participation aux instances de concertation et de décision et leurs interventions, ces délégués agissent en faveur de la cohésion sociale et permettent à l'Etat d'agir au plus proche des besoins de ces territoires.



Yasmine Fontaine
Quartiers est et
centre-ville de
Nîmes



Thomas Prouteau
Quartiers ouest de
Nîmes



Jérôme Aubry
Beaucaire, Saint-
Gilles, Vauvert



Sabine Pierredon
Alès, Anduze, La
Grand'Combe et
Saint-Ambroix



Michaël Pulci
Bagnols-sur-Cèze, Pont-
Saint-Esprit, Uzès



La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

L'équipe de la DDETS a la responsabilité de l'instruction des demandes d'aides publiques (subventions et convention adulte relais), de l'accompagnement technique des demandeurs et de l'engagement des dépenses. Elle se charge également, en lien avec les délégués du préfet, des évaluations des actions réalisées par les associations et des missions des adultes relais.

Enfin, ce service propose un appui indispensable au sous-préfet dans le cadre de la mise en place d'outils de pilotage permettant de mettre en œuvre avec une plus grande efficacité les divers dispositifs de la politique de la ville sur le département



Frédéric Barnoin,
chef de service
politique de la ville



Cyril Karbowski,
adjoint au chef de
service politique
de la ville



Sylvie Charpentier,
gestionnaire des
adultes relais et
chargée du suivi
des contrats de
ville



Marc Chevreux,
gestionnaire
administratif et
comptable des
contrats de ville



Irène Meynard,
gestionnaire
administratif et
comptable des
contrats de ville

La refonte de la géographie prioritaire

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Depuis le 1er janvier 2024, il y a 1 362 quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine. Cette nouvelle géographie prioritaire est une actualisation de la précédente, en vigueur de 2014 à 2023.

Le ministère a actualisé les critères de revenu et de population datant de 2011 en lien avec l'INSEE et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en prenant en compte les données de 2019 et en conservant les mêmes indicateurs.

Au regard de ces indicateurs, trois quartiers gardois prioritaires de la ville étaient potentiellement sortants, tous trois situés dans l'arrondissement d'Alès (Anduze, Saint-Ambroix et la Grand-Combe).

Grâce à un important travail mené par les services de l'État dans le Gard en lien avec l'ANCT, les communes, les EPCI, le conseil départemental du Gard et le conseil régional Occitanie, une proposition d'actualisation de la géographie prioritaire a été transmise au niveau national. Cette proposition a été entièrement reprise dans le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, publié au JO du 29 décembre 2023.

Elle reflète la réalité du terrain, satisfait aux critères réglementaires, notamment à l'objectif cible du nombre d'habitants.

Les deux quartiers de Saint-Ambroix et Anduze ont été conservés en QPV. Ceux de la Grand-Combe ont été fusionnés avec des quartiers des communes des Salles-du-Gardon et de Branoux-les-Taillades pour créer un grand quartier intercommunal de 3 600 habitants.

La nouvelle géographie prioritaire, entrée en vigueur au 1er janvier 2024, rassemble 17 quartiers dans 13 communes, soit 73 900 gardois (1/10^{ème} de la population du département) qui pourront bénéficier des dispositifs d'accompagnement de la politique de la ville.

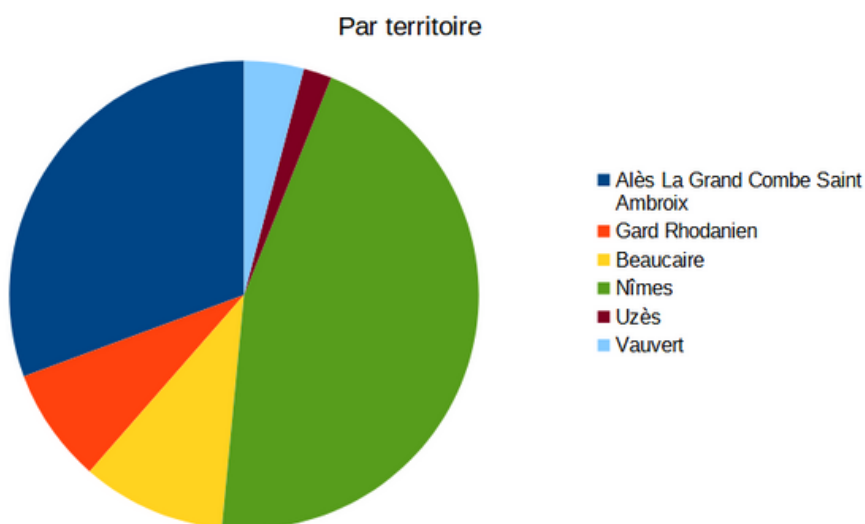
Commune	Nom définitif	réestimée (arrondie à la centaine supérieure)
Alès	Près Saint Jean - Cévennes - Tamaris - Cauvel-la Royale - Rochebelle - Centre ville	13500
Anduze	Centre Ville	1100
Nîmes	Pissevin - Valdegour	14400
Nîmes	Gambetta-Richelieu	5400
Nîmes	Chemin-Bas D'Avignon - Clos d'Orville	7100
Nîmes	Mas De Mingue	3000
Nîmes	Route de Beaucaire	1200
Nîmes	Némausus-Jonquilles - Haute Magaille - Oliviers	2700
Saint-Gilles	Sabatot - Centre Ancien	3500
Bagnols-sur-Cèze	Escanaux - Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet	4400
Pont-Saint-Esprit	Centre Ville	1200
Beaucaire	La Moulinelle	1800
Beaucaire	Centre Ville	4800
Saint-Ambroix	L'Ecusson	1100
Vauvert	Les Costières	3700
La Grand-Combe, Les Salles-du-Gardon, Branoux-les-Taillades	La Grand Combe : Centre ville - l'Arboux et Trescol - la Levade /Branoux les Taillades: le Gallissard /Les Salles du Gardon: l'impostaire Bas village- la Plaine	3600
Uzès	Quartier Amandiers-Mûriers	1400
		Total 73900

Les financements au titre des contrats de ville

Les 18 quartiers gardois politique de la ville (QPV) sont couverts par 6 contrats de ville. Ces documents formalisent les engagements réciproques entre l'État et ses partenaires, pour financer des actions dans les différents QPV. En 2023, l'Etat a apporté 3 300 000€ de financements dans le cadre des différents contrats, soutenant ainsi 690 actions.

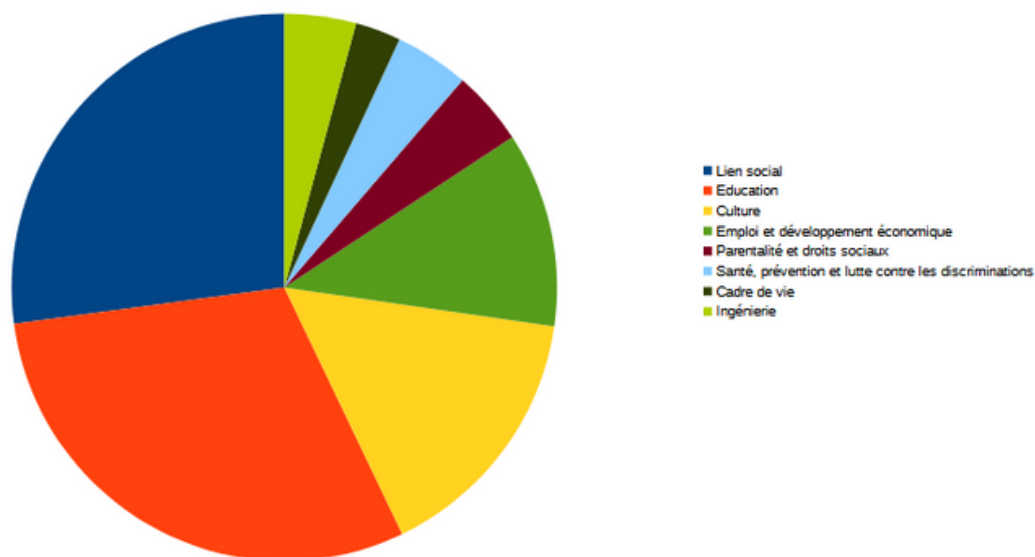
La répartition par territoire

	Population QPV	Montant crédits
Alès La Grand Combe Saint Ambroix	20 504	941 000
Gard Rhodanien	5 310	300 000
Beaucaire	6 633	203 000
Nîmes	30 419	1 733 000
Uzès	1 301	48 000
Vauvert	2 750	75 000
		3 300 000



La répartition par thématique

BOP 147 - Contrats de ville 2023
par type d'actions



BOP 147 CONTRATS DE VILLE	Montant	Actions
Lien social	895000	275
Education	990000	90
Culture	515000	120
Emploi et développement économique	380000	70
Parentalité et droits sociaux	146000	55
Santé, prévention et lutte contre les discriminations	145000	45
Cadre de vie	89000	20
Ingénierie	140000	15
Total	3300000	690



Dans la quête constante d'amélioration de la qualité de vie des résidents des quartiers prioritaire des Jonquilles, de Hautes Magailles, de la Route d'Arles, l'Etat s'avère être un pilier fondamental afin de mener à bien nos actions. Son soutien financier indéfectible, à hauteur de 7300 euros pour nos actions de la politique de la ville et 20 071 euros en faveur de la médiatrice numérique, catalyse des actions tangibles et significatives.

Au-delà de l'aspect financier, la véritable force de notre partenariat réside dans la bienveillance, l'accompagnement et le dialogue constructif avec la déléguée du préfet de notre territoire Yasmine Fontaine.

Cette synergie, cette humanité de ces partenaires, nous encouragent à axer nos actions sur le « faire, faire avec, faire ensemble » et aller de plus en plus loin dans nos projets en faveur des résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Marilyn Zonzon, directrice de Solid'Eco



Quelques actions



Escape game "laïcité" aux Escanaux (Bagnols-sur-Cèze)

Action financée à hauteur de 2 500€

Sensibilisation des acteurs locaux, institutionnels et associatifs aux valeurs de la République



Centre de prévention et de citoyenneté jeunesse de la police nationale du Gard (Nîmes)

Action financée à hauteur de 6 000€

Insertion sociale des jeunes de quartiers par des activités ludiques, sportives mais aussi éducatives et préventives.

Rapprochement entre les forces de police et la population



Le club fighting club nimois bouguetaia academy (Nîmes)

Action financée à hauteur de 2 000€

Incitation des jeunes filles du quartier Mas de Mingue aux sports de combats et aux arts martiaux avec les valeurs qu'ils véhiculent telles que la discipline, le respect, la rigueur et confiance en soi.



Assis sur un banc (Alès)

Action financée à hauteur de 2 500€

Le centre social RAIA a souhaité travailler en collaboration avec l'association melting-phot autour d'un support et d'une diffusion qui parle aux jeunes en créant une web série avec des jeunes du quartier intitulé "assis sur un banc", en ce sens, le banc est le fil rouge de la vie d'une personne : banc d'école maternelle, banc d'un espace public, banc du gymnase..

Dotation Politique de la ville

Il s'agit d'une subvention d'investissement à destination des habitants des quartiers prioritaires qui permet notamment aux communes :

- d'améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les établissements scolaires
- de réaliser des aménagements urbains qui participent à la transformation des quartiers
- de créer des infrastructures sportives de qualité

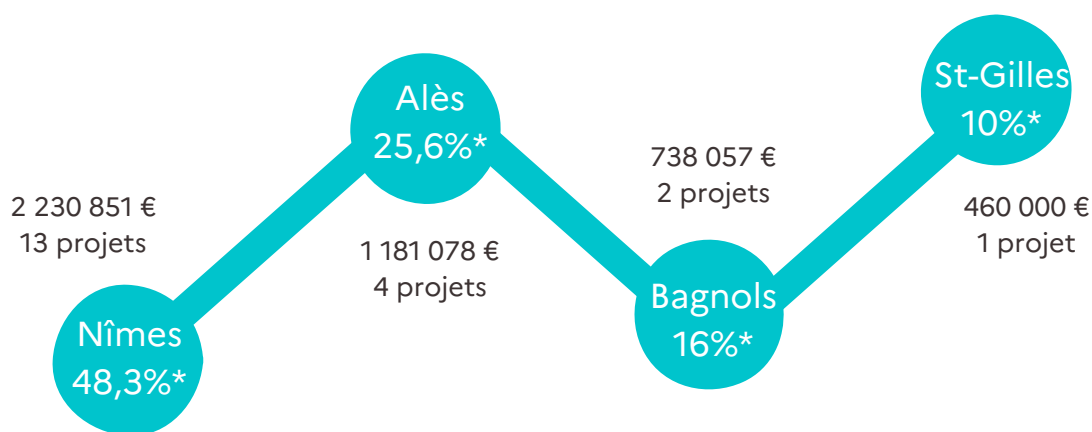
Cette enveloppe s'ajoute aux autres outils qui contribuent au renouvellement urbain, notamment le programme de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).



Les communes éligibles dans le Gard sont : Alès, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Saint-Gilles.



En 2023, l'enveloppe globale départementale de 4 609 986 € a permis de participer au financement (80 % maximum) de nombreux projets proposés par les communes concernées.



*pourcentage de l'enveloppe globale départementale

Exemples de projets financés par la dotation politique de la ville



Espace Pelatan (Nîmes) - 720 000 €

Coût total du projet : 900 000€

Le réaménagement de l'espace sportif "Pelatan" comprend la réalisation d'un terrain de foot synthétique et de l'aménagement des abords du stade pour les usages de cheminement, d'espaces ludiques et familiaux. Un équipement essentiel, à destination sportive et de loisirs, pour les associations et l'ensemble de la population du quartier du Chemin-Bas d'Avignon.



Piscine municipale (Saint-Gilles) - 460 000 € et 460 000€ de fonds vert

Coût total du projet : 2 300 000€

Le projet de rénovation de la piscine municipale, équipement vieillissant au cœur des quartiers Politique de la Ville, a bénéficié deux subventions : au titre de la DPV pour 460 000 € et au titre du fonds vert pour un montant identique. Cet équipement de qualité offrira aux enfants de la commune un cadre pour l'apprentissage de la nage et de la pratique d'activités nautiques mais aussi pour la pratique sportive et de loisirs.



Aire aqualudique (Bagnols-sur-Cèze) - 89 880 €

Coût total du projet : 149 000€

Pour compléter les équipements sportifs de proximité du parc Paul-Eluard favorisant la mixité sociale, la ville pilote la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire aquatique, ouverte à tous, sur le domaine public. Elle sera complétée de jeux "secs" et de mobilier urbain à destination des familles.

Adultes relais



**Evelyne Mejias,
Booster (Beaucaire)**

Accompagnement des adhérents de l'espace vie sociale Booster et médiation notamment auprès des publics hispanophones suivis par la mission locale jeunes Rhône Argence.



**Marie Zaralahy,
espace de vie sociale
(Pont-Saint-Esprit)**

Actions de médiation sociale auprès des familles et des enfants



**Jean-François Pascal,
association AMAOS (Nîmes)**

Actions de médiation sociale auprès des femmes pour favoriser leur insertion professionnelle



**Hanane Rochdi,
(chemin-bas d'Avignon,
Nîmes)**

Actions de médiation sociale pour assurer le lien école-familles



**Franck Affi,
(Saint-Ambroix)**

Accompagnement des jeunes vers le développement de leur capacité de sociabilisation et d'intégration

En 2023, le département a bénéficié de 98 postes d'adultes relais avec pour chaque structure employant un adulte relais un aide financière de 22 555,73€ par an et par poste à temps complet soit 1,5 M€ (80 % du financement du poste les 20 % restant étant à la charge de la structure qui peut solliciter le soutien financier d'une collectivité).

Les adultes-relais sont nécessairement habitants d'un QPV, ce qu'il leur permet d'agir en proximité des populations. L'expérience acquise au cours de leur mission a vocation à leur permettre, à terme, de s'insérer durablement sur le marché du travail.

Les missions d'un adulte relais sont axées sur la médiation sociale et culturelle au sens large et visent à améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

L'adulte-relais effectue donc ses missions de médiation dans le ou les domaines suivants :

- accès aux droits et aux services publics
- champ scolaire et de la parentalité
- lien social et culturel
- transports
- espaces publics et/ou privés
- participation citoyenne
- accès à l'emploi

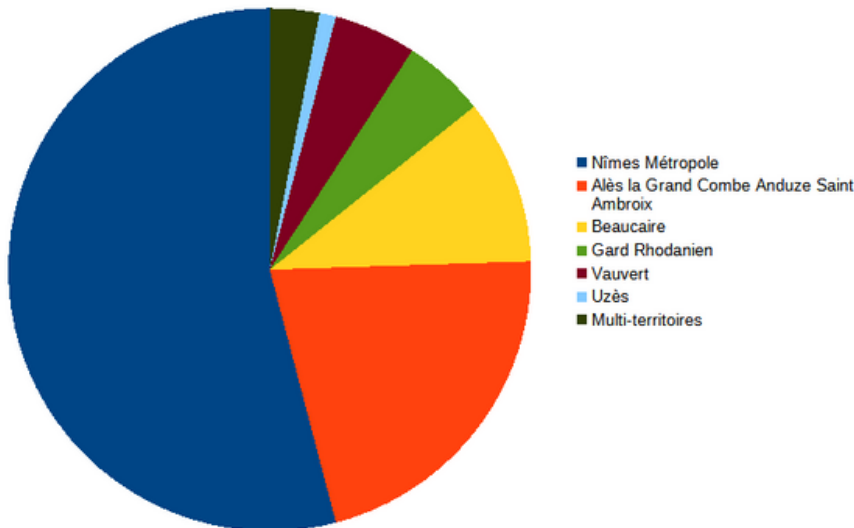
“ Mon rôle est de tisser du lien dans le quartier entre les habitants, les acteurs et les partenaires notamment les établissements scolaires, les associations, les institutions. Je contribue ainsi à informer et orienter les habitants vers les professionnels qui peuvent leur apporter de l'aide, maintenant que je connais bien les partenaires. Je soutiens les familles et notamment les jeunes filles dans leur quotidien quand elles subissent les événements et difficultés du quartier, pour leur permettre d'en échanger et essayer aussi d'apporter un peu de joie dans un quotidien souvent difficile.

Stéphanie Otsame,
adulte-relais auprès des Gilets roses

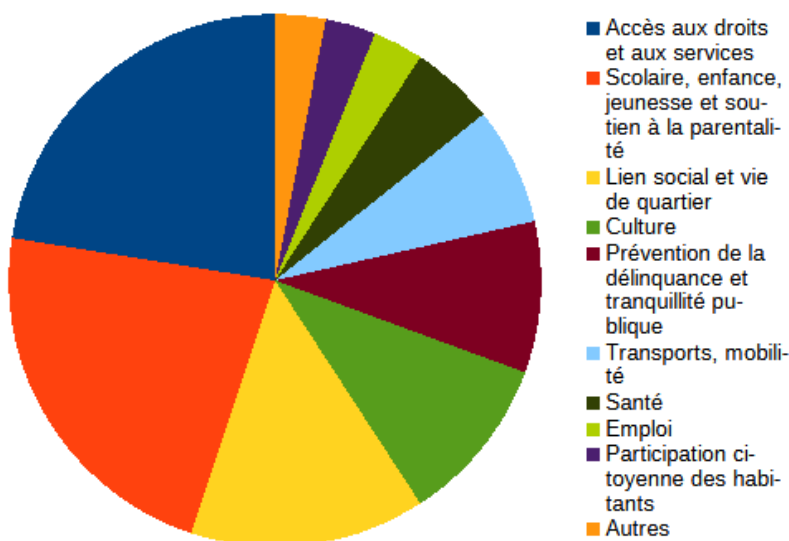


Type de médiation principale	Nombre de postes (98)
Nîmes métropole	53
Alès La Grand-Combe Anduze Saint-Ambroix	21
Gard rhodanien	5
Beaucaire	10
Vauvert	5
Uzès	1
Multi-territoires	3

Répartition des adultes-relais par contrats de ville



Type de médiation principale	Nombre de postes
Accès aux droits et aux services	22
Scolaire, enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	22
Lien social et vie de quartier	14
Culture	10
Prévention de la délinquance et tranquillité publique	9
Transports, mobilité	7
Santé	5
Emploi	3
Participation citoyenne des habitants	3
Autre	3
Total Résultat	98



Les autres dispositifs

Quartier d'été

396 000 €

Il s'agit d'un dispositif permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires, de proposer des activités et des séjours durant la période estivale pour concrétiser le droit aux vacances.

Les objectifs généraux sont

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative
- Promouvoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes,
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique

Cette année, 71 associations ont proposé 94 actions avec une priorité donnée aux projets culturels, sportifs ou tout événement menés dans l'espace public notamment en soirée, favorisant la mixité intergénérationnelle et inter quartiers et impliquant les jeunes et les femmes.



Turbul en chap à Pissevin
(18 000€)

Quartier d'hiver

125 000 €

Fort du succès du programme "Quartiers d'été", ce dispositif a été étendu aux vacances de Noël et de février.

8 associations ont proposé 12 actions notamment avec l'organisation pour les jeunes de séjours à la montagne et des séjours culturels leur permettant leur de développer leur sens de l'initiative, du savoir vivre ensemble. Certaines actions à visée éducative ont été proposées dans le cadre scolaire.



Les médiévales de Pissevin
(6 500€)

127 000 €**292 000 €**

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle (de 0 à 25 ans), avant, pendant et après le temps scolaire. Durant trois ans, plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre de la Cité éducative et reconduites sur le territoire de Pissevin-Valdegour en se fixant 3 objectifs

- Renforcer le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles.

Les axes retenus en 2023 ont mis l'accent sur le bien-être des élèves et les thèmes suivants:

- La culture
- La santé
- L'environnement.

Ainsi, 18 associations ont été retenues afin de proposer 20 actions autour des thèmes définis.

L'État s'est engagé aux côtés de la ville de Nîmes et de l'Éducation nationale pour demander le renouvellement du label "Cité éducative".

Ce dispositif créé en 2021 s'est inscrit dans la volonté du gouvernement de prévenir la délinquance, de garantir la tranquillité des habitants des quartiers notamment ceux classés en QRR.

L'objectif des bataillons de la prévention est de :

- Prévenir le passage à l'acte
- Apaiser les quartiers les plus exposés à la délinquance juvénile
- Aller vers les jeunes et remobiliser les plus éloignés des institutions
- Retisser le lien éducatif et favoriser l'insertion professionnelle comme citoyenne

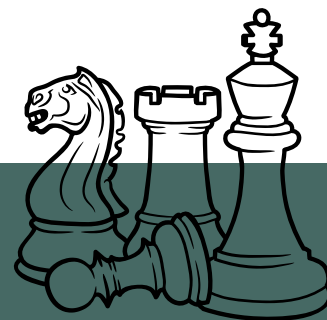
L'État finance ainsi 6 postes d'éducateurs spécialisés sur 19 à l'Association pour le Développement de la Prévention Spécialisée qui intervient sur les QPV Nîmois.

Exemple d'action "Cité éducative"

« la réussite par le jeu d'échecs » proposé par Caissargues Chess Club

Cette association est intervenue dans 12 Grandes Sections (écoles Courbet, Wallon et Lakanal soit environ 146 élèves – de 6 ans), 10 CP (écoles Lakanal, Wallon et Courbet, soit environ 135 élèves), 7 CE1 (écoles Wallon et Lakanal, soit environ 102 élèves), 2 CE2 et 1 CE2-CM1 (écoles Lakanal et Wallon, soit environ 75 élèves), 7 CM1-CM2 (écoles Langevin, Lakanal et Wallon soit environ 165 élèves). Ce sont ainsi près de 477 élèves entre 6 et 12 ans qui ont été initiés aux échecs.

Des tournois de classe et interclasses ont été organisés et un tournoi principal a eu lieu le 19 juin au collège Condorcet auquel ont participé 102 jeunes de 4 écoles Wallon, Vaillant, Langevin et Lakanal.



Crédits complémentaires pour le quartier Pissevin

A la suite des évènements qu'a connu le quartier Pissevin-Valdegour, l'Etat a souhaité débloquer des fonds complémentaires pour soutenir les habitants de ce quartier en grande difficulté.

Permis Sport Emploi

200 000 €

Le projet Permis Sport Emploi porté par l'association « le Moment : mobilité économique et sociale » a pour objectif de permettre l'accompagnement actif et professionnel de jeunes âgés de 18 à 25 ans éloignés du monde du travail.

Il s'agit de favoriser et d'activer l'accès à l'emploi (finalité du dispositif) en s'appuyant sur des accélérateurs de parcours (les entreprises, le permis, le sport, la citoyenneté, le développement du savoir-être..)

Actions proposées :

- L'acquisition du permis de conduire qui permet d'accéder à l'entreprise tout en favorisant la mobilité.
- La pratique renforcée du sport vectrice de confiance en soi.
- L'acquisition de savoir-être nécessaires à un premier emploi au cours d'un véritable parcours de formation fondé sur le volontariat, le travail, l'effort, le comportement, la ponctualité, la mobilité, l'hygiène de vie et la laïcité.



Place des services

100 000 €

Place des Services est une solution globale proposée par la Poste qui prend la forme d'une conciergerie physique et digitale avec l'objectif de répondre aux besoins des habitants d'un quartier.

Il s'agit d'une offre personnalisable qui propose des services évolutifs / sur-mesure tels que : la gestion de colis, des partenariats avec les commerçants, artisans et professionnels de proximité (livraisons et boutiques éphémères), du prêt d'objets (jeux, bricolage, électroménagers, mobilité etc.), des services de presse, des ventes de produits et services postaux, des petites annonces, de la vente de boissons chaudes.

Le projet est porté par l'association PIMMS.



Perspectives 2024

Quartiers 2030

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu obligatoire la signature d'un contrat de ville au niveau de l'intercommunalité, dès lors que celle-ci abrite sur son territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Les précédents contrats de ville arrivent à échéance en 2024 et doivent être renouvelés au premier trimestre. Depuis 2023, un important travail est conduit par les partenaires des contrats de ville, en lien avec les habitants pour préparer ces nouveaux contrats.

Les concertations citoyennes

13 concertations ont été organisées, dont 1 uniquement à destination des jeunes soit plus de 30 heures de réunions publiques réunissant près de 570 participants et pour lesquelles plus de 500 questionnaires ont été analysés.

La préfecture a proposé aux élus une méthode de concertation en ateliers collectifs et dynamiques, permettant à la fois d'identifier les préoccupations principales des habitants des quartiers et leurs propositions pour y remédier. En effet, les participants étaient invités à choisir les thématiques prioritaires de la réunion en votant pour 4 thèmes parmi : santé / culture / cadre de vie / numérique / égalité femmes hommes, etc. Ils se répartissaient ensuite en ateliers de travail pour 20 minutes de réflexion collective autour d'un thème, puis changeaient d'atelier de façon à aborder tous les sujets choisis.

La rédaction des contrats de ville 2024-2030

Deux objectifs sont fixés :

- une validation par tous les partenaires du contenu de chaque contrat avant la fin du mois de janvier 2024 pour permettre un vote des assemblées délibérantes des collectivités concernées
- une signature des contrats au plus tard au 31 mars 2024

Les contrats de ville qui seront signés constitueront les documents de référence de la politique de la ville dans le département pour les prochaines années. Ils traduiront les aspirations des habitants et les priorités des partenaires financeurs.